

Entretien "coupable de harcèlement" - 1/1

Jeune journaliste, Norbert Longchamp dirige cet entretien, sur le thème du harcèlement. L'histoire est vraie, étonnante et perturbante, mais elle permet de découvrir de l'intérieur ce type de comportement, peu connu.

Comment en vient-on à faire souffrir une femme ? Pourquoi continuer, malgré les mises en garde des amis, de la famille, de la police ? Pourquoi le harcèlement devient-il une obsession et fait-il autant de mal ?

Autant de questions que chacun se pose... Et devant lesquels on reste perplexe. Car, rien au fond dans notre vie quotidienne ne nous prépare à affronter ce genre d'épreuves. Très vite, la peur, les préjugés, les conseils qu'on nous donne embrouille toute la situation et on est perdu, victime : est-on le chat ou la souris ?

Et les rôles ne changent-ils pas, tout au long des semaines, puis des mois qui s'éternisent.

Le temps est un ennemi, la peur de même, les moyens d'agir semblent dérisoires, rien au final ne parvient à mettre fin au harcèlement.

Pourtant, la justice et la société ont fait leur preuve : il est possible de se sortir de ce genre d'engrenage !!! Mais tout est-il résolu pour autant ??

Découvrez une vision de l'intérieur, pour comprendre tout ce qui se cache réellement derrière l'obsession, dans cet entretien de Norbert Longchamp : "coupable de harcèlement" publié sur Amazon !!

Et faites-vous votre propre opinion.

Présentation de l'ouvrage

Norbert Longchamp est journaliste d'investigation, à la recherche de la "félure" au sein de notre société. Dans cet ouvrage, il interviewe un condamné pour harcèlement :

Quelle est la spirale de cette descente aux enfers, pour la victime et son bourreau ? Comment peut-on en venir à faire souffrir une femme ? Quel est le piège du harcèlement et comment y échapper ? Autant de questions qui seront traitées et vues de l'intérieur, dans ce récit d'une histoire vraie. Seront abordés les thèmes au coeur de notre société : impact des réseaux sociaux, hyper-communication, droits et protection de la femme.

Le témoignage est celui d'un condamné, en 2013, pour 12.034 appels téléphoniques malveillants... En fait une erreur du parquet, car ce chiffre est beaucoup moins important. Mais au-delà d'un certain nombre, le chiffre exact fait-il vraiment une différence ???